

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD57

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« identifiées »

le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.